

YOGA

Coller votre photo

FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022

- Réinscription Nouvelle inscription
 Demande d'attestation pour comité d'entreprise

Informations et coordonnées du participant

Nom _____ Prénom _____

Adresse postale _____

CP _____ Ville _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

E-mail (en majuscules) _____ @ _____

Date de naissance : ___/___/___ (à remplir obligatoirement)

Remplissez ce tableau en vous référant au planning des cours et tarifs joints

Discipline Pratiquée	Jour	Horaire	1ère cotisation ou cotisation supplémentaire*	Montant de la cotisation
* Merci de préciser dans cette colonne s'il s'agit de la 1ère cotisation ou d'une cotisation supplémentaire. * Les inscriptions sont faites en début d'année sur un cours fixe (préciser lequel sur cette fiche - voir Planning 2021-2022)				TOTAL

Tarifs	Montant de la cotisation	
	Nocéens	Hors Commune
1h de cours / Semaine 1ère cotisation* Cotisation Supplémentaire**	195€ 175€	215€ 195€
1h30 de cours / Semaine 1ère cotisation* Cotisation Supplémentaire**	225€ 205€	245€ 225€

LES COURS DE YOGA SE DEROULENT AU CENTRE MUNICIPAL D'ACTIVITES
(44 avenue des Fauvettes - Neuilly Plaisance)

*Frais d'adhésion inclus

** Frais d'adhésion inclus, valable pour un même foyer fiscal

MODE DE PAIEMENT :

(Préciser le mode de paiement, le montant et le nombre pour les Chèques)

Chèque(s) : _____

(à mettre à l'ordre de l'Association des Familles Sportives)

Règlement obligatoirement en 3 chèques (encaissements en Septembre, Janvier et Avril). Les 3 chèques sont à remettre au moment de l'inscription datés et signés.

Espèces : _____

Tournez la page



ASSOCIATION DES FAMILLES SPORTIVES DE NEUILLY-PLAISANCE

44 - rue André Malraux - 93360 NEUILLY-PLAISANCE

Site internet : www.associationdesfamilles.fr

✉ : adfs.neuilly@gmail.com ☎ : 07 68 81 65 38

Membre de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- **Un certificat médical de moins de 3 mois**
- Photocopie d'un justificatif de domicile pour les nocéens.
- **1 photo du participant (obligatoire)** à coller en haut de cette fiche.

Je soussigné(e) _____ agissant en tant que participant autorise / n'autorise pas, la diffusion de mon image sur les supports de l'Association des Familles (site internet, affiches, magazine...).

Signature du participant :

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et les décrets du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 ont instauré un nouveau régime pour l'encadrement médical de la pratique d'une activité sportive.
Pour rappel : le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive n'est désormais exigé que tous les 3 ans. A charge pour le sportif de remplir dans cet intervalle de 3 ans un questionnaire de santé et d'attester, à cette occasion, auprès de son club, qu'il a répondu négativement à toutes les questions contenues dans le questionnaire. A défaut de remise de cette attestation ou s'il dit avoir répondu positivement à au moins une des questions du questionnaire de santé, il devra fournir un certificat médical.

Si vous avez remis à l'association un certificat entre 2019 et 2020, un auto-questionnaire vous sera remis à part de ce document.

(Cochez la case qui correspond à votre situation)

Vous avez répondu NON à toutes les questions

(Pas de certificat médical à fournir)

Je soussigné _____ agissant en tant que participant ou responsable légal de l'enfant _____ atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions

Vous avez un Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui le questionnaire renseigné.

REGLEMENT INTERIEUR :

- L'Association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration.
- Le participant ou le représentant légal est responsable des dégradations commises.
- Toute année commencée est due dans sa totalité, aucun remboursement ne sera effectué, même sur avis médical.
- Le premier cours sera considéré comme un cours d'essai (inscription obligatoire au préalable) : le dossier vous sera restitué si l'essai n'est pas concluant.
- Pas de cours pendant la période des vacances scolaires et jours fériés.
- Le montant de la cotisation ne tient pas compte du prix de la tenue de danse ou sportive.
- Les enfants ou amis ne sont pas admis dans la salle pendant le déroulement des cours, sauf sur autorisation du professeur.
- **Toute inscription incomplète ne sera pas validée (voir pièces à fournir).**
- Les horaires des cours de danse et le descriptif des cours de GV sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscrits.
- **En cas de suspension des cours pour cause de crise sanitaire, tout trimestre encaissé ne sera pas remboursé quelle que soit la durée d'interruption des cours.**

Signature du participant précédée de la mention « lu et approuvé » :



ASSOCIATION DES FAMILLES SPORTIVES DE NEUILLY-PLAISANCE

44 - rue André Malraux - 93360 NEUILLY-PLAISANCE

Site internet : www.associationdesfamilles.fr

✉ : adfs.neuilly@gmail.com ☎ : 07 68 81 65 38

Membre de la Fédération
Française
d'Education Physique et
de Gymnastique
Volontaire